

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 08 OCTOBRE 2015

Présents : MM. BERNOS, MORA, Mme COIG, CASAUX-BIC, CASABONNE, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, Mme VOELTZEL, IDOPE, LABORDE, LAPRUN, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFRANE, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, Mme MICHAUT, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, LABARTHE, Mme SARTOLOU, UTHURRY, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, GUERY.

<u>Pouvoirs</u> :	France JAUBERT-BATAILLE	à	Aimé SOUMET
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Cédric LAPRUN
	Laurent KELLER	à	Marc OXIBAR
	Hervé LUCBEREILH	à	Daniel LACRAMPE
	Dominique FOIX	à	Denise MICHAUT
	Gérard ROSENTHAL	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Pierre SERENA	à	Maylis DEL PIANTA
	Michel ADAM	à	Henriette BONNET
	Marylise GASTON	à	Anne VOELTZEL
	Jean Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY
	Aurélie GIRAUDON	à	Robert BRAEILLE

Suppléants : Danielle PARIS suppléante de Michel BARRERE-MAZOUAT  
Thérèse LASMARRIGUES suppléante de Alain TEULADE

Excusés : Joseph LEES, Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Aracéli ETCHENIQUE

RAPPORT N° 151008-19-DEV

**ZAE LAZERES GURMENCON : ENGAGEMENT DES TRAVAUX**



M. LACRAMPE rappelle que par délibération du 26 juin 2015, la CCPO a décidé de créer une nouvelle zone d'activités sur le territoire de la commune de Gurmençon.

A ce jour, le permis de construire a été délivré à la société Messier Bugatti Dowty qui envisage d'entreprendre les travaux de construction de sa plateforme logistique en tout début d'année 2016.

Aussi, il convient pour la CCPO de procéder à l'aménagement des terrains (voirie et réseaux divers).

Le montant des travaux de viabilisation, dont la maîtrise d'œuvre sera assurée par nos services, est estimé à **225 000 € environ HT**, comprenant :

	<b>MONTANT HORS TAXES</b>
ETUDES PREALABLES- SONDAGES -GEOMETRES	11 000.00
EDF/GRDF/TELECOM	18 000.00
VOIRIE RESEAUX DIVERS	182 000.00
DIVERS IMPREVUS	14 000.00
<b>MONTANT TOTAL HT</b>	<b>225 000.00</b>
<b>MONTANT TOTAL TTC</b>	<b>270 000.00</b>

Les travaux de VRD seront dévolus dans le cadre de la procédure adaptée du Code des Marchés, en un lot unique.

Les crédits seront inscrits au Budget Annexe qui sera créé pour cette opération.

Pour mémoire, ces travaux sont d'ores et déjà financés au titre de la DETR 2015 et font l'objet d'une inscription au Contrat de Territoire du Conseil Départemental pour une aide à hauteur de 30% des dépenses éligibles.

Où cet exposé,

#### **Le Conseil Communautaire, à l'unanimité**

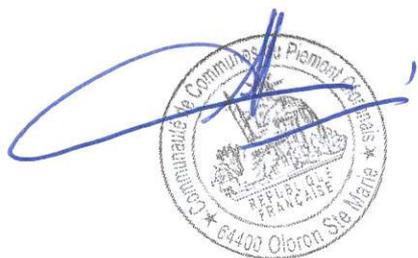
- **APPROUVE** la réalisation des travaux de VRD de la ZAE Lazères-Gurmençon
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les consultations et signer les marchés correspondant
- **SOLLICITE** la subvention la plus élevée du Conseil Départemental 64 au titre du Contrat de Territoire
- **ADOpte** le présent rapport

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 8 octobre 2015

Suivent les signatures

Affiché le 19.10.2015

Le Président



Daniel LACRAMPE

